

ASSOCIATIONS MARVEJOLAISES

DEMANDE d'AUTORISATION de BUVETTE TEMPORAIRE ou EMPLACEMENT sur le MARCHÉ HEBDOMADAIRE du SAMEDI

A retourner dûment complété à associations@ville-marvejols.fr
ou à déposer au service associations Mairie au plus tard 1 mois avant la manifestation

Nom de l'association

Adresse postale

Nom du Responsable Tél Adresse Mail

(1) AUTORISATION D'OUVERTURE de BUVETTE TEMPORAIRE

Intitulé de la manifestation :

DATE.....

Horaires de à

LIEU.....

Toute ouverture de débit de boissons temporaire doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par la Commune.

Boissons sans alcool du 1^{er} groupe et boissons alcooliques du 3^{ème} groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les vins doux naturels ainsi que les crème de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1 à 3° d'alcool, vins de liqueurs, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.

(1) AUTORISATION EMPLACEMENT sur le MARCHÉ

Objet de la demande et produits exposés à la vente :

DATE.....

Horaires de à

Nombre de ml souhaité :

L'association s'engage à respecter le règlement des foires et marchés en vigueur.

ATTENTION : Vous voudrez bien attendre le passage de la Police Municipale qui vous indiquera votre emplacement (7h30/8h)

Cadre réservé P.M. :

AVIS FAVORABLE AVIS DEFAVORABLE LIEU d'INSTALLATION

Motif du refus :

(1) cocher la case correspondante Fait à le Signature du demandeur

Cadre réservé Mairie :

Date réception de la demande

Visa de l'Adjoint des foires et marchés

Transmis à la P.M. le

Notifié à l'association le